

SABENA FLIGHT ACADEMY AFRICA

*FORMATION
DES*

*AGENTS DE TRAFIC
AGENTS TECHNIQUES D'EXPLOITATION
AGENTS D'EXPLOITATION*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Première partie : GENERALITES	3
I.1 - L'ENTRETIEN	4
I.2 - LES INSCRIPTIONS	4
I.3 - LES HORAIRES	4
I.4 - LES VOLS LOFT	5
I.5 - VISITES ET CONFERENCES	5
I.5.1 - Visites prévues	5
I.5.2 – Conférences	5
Deuxième partie : AGENT TECHNIQUE	
D'EXPLOITATION	6
II.1 - LA REGLEMENTATION INTERNATIONALE	6
II.2 – LA PROFESSION	7
II.3 – LA FORMATION	8
Troisième partie : L'AGENT D'EXPLOITATION	9
LA PROFESSION- LA FORMATION	9
Quatrième partie : L'AGENT DE TRAFIC	10
LA PROFESSION - LA FORMATION	10
Cinquième partie : FORMATIONS RECURRENTES	11
V.1 - Agent de trafic	11
V.2 - Agent technique d'exploitation / agent d'exploitation	11
Récapitulatif des programmes de formation des AT, ATE et AE	12
Programmes détaillés des formations	13

Première partie : GENERALITES

Dans le cadre de ses formations aéronautiques réglementées, Sabena Flight Academy Africa forme aux métiers suivants, liés à l'exploitation des compagnies aériennes :

- Agent de trafic (AT) ;
- Agent technique d'exploitation (ATE) ;
- Agent d'exploitation (AE).

Les élèves admis dans ces formations sont recrutés parmi les catégories suivantes :

- candidats sans expérience dans le transport aérien : ils sont titulaires d'un baccalauréat scientifique ou équivalent, et sont admis après étude du dossier et entretien ;
- candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le transport aérien : ils sont admis après étude du dossier et entretien.

Les candidats peuvent se présenter individuellement ; ils peuvent être présentés par une compagnie aérienne ou être présenté par un organisme lié à l'exploitation du transport aérien.

Une bonne connaissance de la langue anglaise est nécessaire.

Les formations sont modulaires ; chacun des 5 modules est sanctionné par un examen ; une note de **15/20** c'est-à-dire **75%** est exigée pour chaque module.

Les modules sont organisés en groupes successifs qui permettent d'effectuer une formation linéaire et éventuellement par étapes, centrée sur la formation d'agent technique d'exploitation (ATE) prise comme référence :

- Modules (A+B) : diplôme d'Agent de trafic ;
- Modules (A+B)+(C+D) : diplôme d'agent technique d'exploitation ;
- Modules (A+B)+(C+D)+E : diplôme d'agent d'exploitation.

Après un stage pratique en entreprise, la formation d'ATE de Sabena Flight Academy Africa rend le stagiaire éligible pour la délivrance de la licence camerounaise d'agent technique d'exploitation délivrée par le Ministre des transports, selon les recommandations de l'OACI.

I.1 - L'ENTRETIEN

Les exigences de sécurité et de sûreté du transport aérien confèrent à l'entretien qui précède l'inscription un caractère sélectif. Au-delà de la vérification de la capacité d'insertion sociale, une attention particulière sera portée à la rigueur et à l'honnêteté intellectuelle du candidat, à son sens de l'anticipation et de l'organisation, et à son aptitude au travail en équipe et en horaires décalés.

I.2 - LES INSCRIPTIONS

Les formations sont ouvertes pour une classe de 12 à 16 stagiaires au maximum.

L'inscription pour une formation engage le stagiaire pour la totalité des modules de cette formation.

I.3 - LES HORAIRES

Pour une classe homogène formée de non professionnels, les cours sont donnés à raison de 8 heures effectives par jour, du lundi au vendredi inclus, à partir de 8h du matin, soit un total de 40 heures par semaine.

Pour répondre aux besoins des professionnels, les cours peuvent également être dispensés à raison de 5h par jour du lundi au vendredi (ex. 16h à 21h) et de 8h le samedi, soit un total de 33h par semaine.

I.4 - LES VOLS LOFT

Les vols LOFT (Line Oriented Flight Training) sont utilisés de façon systématique dans les formations pour permettre au stagiaire de mieux s'inscrire dans la boucle de performance technique et humaine nécessaire à la sécurité des opérations aériennes, et dans certains cas, de ressentir une partie du stress lié au vol.

Chez Sabena Flight Academy Africa, ces vols sont effectués sur un simulateur de vol de type FNPT II ; cet outil permet de simuler des vols sur jet de transport commercial dans des conditions techniques et opérationnelles réalistes.

I.5 - VISITES ET CONFERENCES

Les visites et conférences sont obligatoires ; elles permettent de rapprocher les stagiaires du monde professionnel de l'exploitation en opérations aériennes.

I.5.1 - Visites prévues :

- l'aérogare et les services de l'aéroport international de Douala,
- la zone Fret de l'aéroport international de Douala ;
- Le centre météorologique et les services de la circulation de l'aéroport international de Douala.

I.5.2 - Conférences :

- l'Autorité aéronautique (Cameroon Civil Aviation Authority) ;
- le Fret aérien ;
- la responsabilité du commandant de bord ;
- les enquêtes accident ;
- le chef d'escale.

Visites et conférences seront menées indifféremment en français ou en anglais.

Deuxième partie : AGENT TECHNIQUE D'EXPLOITATION

II.1 - LA REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Les fonctions principales de l'agent technique d'exploitation sont spécifiées dans la 1^{ère} partie de l'annexe 6 de la Convention de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) à laquelle adhère l'Etat du Cameroun.

Ces fonctions sont les suivantes :

- a) Aider le pilote commandant de bord dans la préparation du vol et lui fournir les renseignements nécessaires à cette fin.
- b) Aider le pilote commandant de bord dans la préparation du plan de vol d'exploitation et du plan de vol de la circulation aérienne, et transmettre ce dernier aux organismes compétents.
- c) Au cours du vol, fournir au pilote commandant de bord par les moyens appropriés, les renseignements qui pourraient être nécessaires à la sécurité du vol.
- d) En cas d'urgence, déclencher les procédures éventuellement indiquées dans le manuel d'exploitation.

AGENT TECHNIQUE D'EXPLOITATION

II.2 - LA PROFESSION

Pour préparer les données de base et les critères qui aideront le commandant de bord à prendre des décisions sur le départ et l'exécution du vol, l'agent technique doit :

- a) se mettre en rapport avec le centre météorologique et donner au commandant de bord un aperçu des conditions qu'il considère comme probables au départ, en route et à l'arrivée ;
- b) fournir aux divers services de la compagnie aérienne des renseignements sur la préparation du vol et des instructions nécessaires à l'utilisation de l'avion et des équipages ;
- c) s'entretenir avec le commandant de bord des procédures d'atténuation de bruit ;
- d) déterminer la charge disponible et les conditions du chargement ;
- e) conseiller le commandant de bord sur les itinéraires, les altitudes, routes et escales techniques à prévoir, et lui indiquer les aérodromes de dégagement et les raisons qui motivent son choix ;
- f) déterminer les besoins en carburant, la masse totale de l'avion, son centrage, et confronter ses résultats à ceux trouvés par le commandant de bord séparément ;
- g) appeler l'attention du commandant de bord sur toute irrégularité d'exploitation à un aéroport, sur une route aérienne ou une installation et notamment sur l'imposition de couvre-feux antibruit ;
- h) appeler l'attention du commandant de bord sur certaines considérations commerciales ou techniques de nature à influencer sur les décisions éventuelles de déroutement en vol ;
- i) donner les instructions nécessaires aux services compétents de la compagnie quand les plans d'utilisation de l'équipage ou de l'avion sont révisés, ou en cas de déroutement, demi-tour ou retard important, etc.

AGENT TECHNIQUE D'EXPLOITATION

II.3 - LA FORMATION

Pour que l'agent technique d'exploitation puisse assister de façon sûre et efficace le commandant de bord dans sa décision de départ ou au cours de son vol, il doit être capable de dialoguer avec lui sur tous les aspects de la réalisation du contrat de transport tels que:

- la réglementation et la circulation aériennes ;
- l'état technique de l'avion ;
- les performances de l'avion ;
- les infrastructures aéroportuaires ;
- les routes ;
- les moyens de navigation et radionavigation ;
- la météorologie ;
- l'utilisation des équipages ;
- la sécurité et le confort des passagers ;
- les consignes de la compagnie en matière de sécurité et de sûreté, etc.

La formation réalisée à Sabena Flight Academy Africa répond à toutes ces exigences, et débouche sur la délivrance d'un diplôme d'agent technique d'exploitation, conforme aux recommandations de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI) et de l'Autorité Aéronautique camerounaise (CCAA).

La formation d'agent technique d'exploitation de Sabena Flight Academy Africa obéit aussi à toutes les conditions réglementaires pour la licence d'agent technique d'exploitation délivrée par le Ministre des Transports, après un stage en entreprise.

La vocation de l'Agent Technique d'Exploitation est donc de participer à l'étude des lignes, à l'assistance des vols et à l'étude de la technique d'utilisation des avions, en sa qualité d'interlocuteur privilégié du commandant de bord ; ou bien de participer au contrôle de l'exploitation auprès des exploitants des avions, des aéroports ou des organismes chargés de la régulation et du contrôle de l'exploitation aérienne.

Troisième partie : L'AGENT D'EXPLOITATION

LA PROFESSION- LA FORMATION

Afin d'optimiser l'utilisation des compétences multidisciplinaires acquises par l'ATE, certaines compagnies lui confient également le traitement commercial et opérationnel des passagers, des bagages et du fret dans le cadre du contrat de transport, ou bien la gestion de l'escale.

L'Agent Technique d'Exploitation (ATE) devient alors Agent d'Exploitation (AE) et sa responsabilité s'étend aux domaines suivants :

- émission ou acceptation des billets et titres de transport ;
- enregistrement des passagers et des bagages ;
- prise en charge des passagers à l'escale (embarquement, attente, transit, débarquement) ;
- prise en charge du fret (réception, transit sous douane, lettres de transport aérien, chargement et expédition) ;
- management et gestion de l'escale ;
- gestion de flotte ;
- etc.

Sabena Flight Academy Africa délivre le diplôme d'Agent d'exploitation aux titulaires du diplôme d'ATE qui ont suivi de façon complète et satisfaisante, une formation complémentaire en gestion commerciale de l'escale (module E).

Fort de sa double compétence, l'Agent d'Exploitation a pour vocation de devenir chef d'escale, cadre d'exploitation commerciale d'une compagnie aérienne, ou bien d'intervenir en qualité de cadre spécialisé des opérations aériennes dans l'une ou l'autre des entités de contrôle, de régulation ou d'exploitation technico-commerciale du transport aérien.

Quatrième partie : L'AGENT DE TRAFIC

IV.1 – LA PROFESSION - LA FORMATION

Au sein d'une compagnie aérienne, l'agent de trafic (AT) assiste l'Agent Technique d'Exploitation (ATE) dans l'exécution de sa mission technique liée directement au chargement de l'avion, et il peut le suppléer partiellement dans ce domaine.

A ce titre, l'Agent de Trafic agit dans le même espace réglementé que l'ATE pour ce qui concerne le cadre juridique et technique des opérations aériennes et plus particulièrement :

- la détermination de la charge maximale transportable ;
- le respect des limitations structurales de l'avion ;
- le respect des consignes opérationnelles liées à l'engagement des équipages ou à l'état technique de l'avion ;
- la répartition de la charge pour le centrage de l'avion ;
- l'acceptation et le chargement des marchandises dangereuses ;
- la séparation des bagages et du fret selon la nature et la destination ;
- la sûreté, etc.

A Sabena Flight Academy Africa, la formation de l'agent de trafic est constituée des 2 premiers modules de la formation d'ATE qui sont organisés en tronc commun pour les 3 formations (modules A et B).

Après l'obtention de son diplôme, l'agent de trafic est utilisé par la compagnie aérienne dans le cadre de la touchée technique ; il pourra continuer sa formation ultérieurement pour l'obtention du diplôme d'agent technique d'exploitation.

Cinquième partie : FORMATIONS RECURRENTES

Les activités d'agent de trafic et d'agent technique d'exploitation sont soumises à des entraînements et contrôles périodiques (ECP).

La réglementation fixe à 12 mois la validité de ces contrôles récurrents.

Sabena Flight Academy Africa propose les entraînements et contrôles périodiques suivants :

V.1 - Agent de trafic

Durée ECP : 1 à 2 jours.

Programme minimum :

- rappels masse et centrage ;
- rappels transport de marchandises dangereuses ;
- étude d'incidents d'exploitation ;
- test ;
- sûreté ;
- facteurs humains.

V.2 - Agent technique d'exploitation / agent d'exploitation

Durée ECP : 2 à 3 jours.

Programme minimum :

- idem agent de trafic ;
- météorologie ;
- navigation ;
- préparation de vol ;
- vol LOFT de reconnaissance.

**Formation des Agents de Trafic, Agents Techniques d'Exploitation,
Agents d'Exploitation**

Récapitulatif des programmes de formation des AT, ATE et AE

13 semaines pour les cours standard <i>*16 semaines pour les cours de professionnels</i>	Heures SFA-A	Réf. OACI	Programme SFA-A AT	Programme SFA-A ATE	Programme SFA-A AE
TOTAL GENERAL D'HEURES			175	467	547
Module A : Environnement aéronautique semaines 1, 2, 3 <i>*semaines 1, 2, 3</i>	78		Modules A+B 175 heures dont simulateur 6h visites et conférences 16h Diplôme : Agent de trafic 5 à 6 semaines	Modules A+B+C+D 467 heures dont total simulateur 10h total visites et conférences 32h	Modules A+B+C+D +E total 547 heures Idem Programme ATE complété par une formation aux fonctions commerciales et d'encadrement en escale Diplôme : Agent d'exploitation 15 à 18 semaines
Droit et réglementation du transport aérien	45	30			
Initiation à l'aviation	19	12			
SIMU au sol par groupe de 3. Visualisation systèmes	4				
Visite aéroport : passage, bagages, police, douane	4				
Conférence : Cameroon Civil Aviation Authority	4				
Examen	2				
Module B : Exploitation - piste semaines 3, 4, 5 <i>*semaines 4, 5, 6</i>	97				
Contrôle de la masse et du centrage	35	27			
Transport de marchandises dangereuses	14	9			
Loft SIMU par groupe de 3 ; charge, centrage, conso fuel	2				
Facteurs humains	20	15			
Sûreté	16	8			
Conférence : le fret aérien	4				
Visite : zone fret	4				
Examen	2				
DIPLOME D'AGENT DE TRAFIC					
Module C : Opérations aériennes semaines 6,7, 8, 9, 10 <i>*semaines 7, 8, 9, 10, 11, 12</i>	172		Diplôme : Agent technique d'exploitation 13 à 16 Semaines	Licence camerounaise : Agent technique d'exploitation (après un stage de 13 mois en entreprise)	
Masse et performances avions	50	27			
Navigation	48	24			
Météorologie	60	42			
Loft simulateur (vol avec dégagement météorologique) ; stagiaire en OPL	2				
Conférence : la responsabilité du commandant de bord	4				
Visite d'un centre météorologique	4				
Examen	4				
Module D : Préparation et suivi des vols Semaines 11,12,13 <i>*Semaines 13, 14, 15, 16</i>	120				
Planification des vols (FOC)	30	18			
Suivi des vols	18	16			
Gestion du trafic aérien	40	39			
Communications radio	18	18			
Conférence : le bureau enquête- accident	4				
Visite tour de contrôle	4				
Loft simulateur :panne moteur au décollage ; dégagement sur terrain différent ;stagiaire OPL	2				
Examen	4				
DIPLOME D'AGENT TECHNIQUE D'EXPLOITATION					
Module E : Gestion commerciale semaines 14, 15 <i>*semaines17, 18</i>	80				
Economie du transport aérien	24				
Traitement commercial de la touchée	16				
Assistance et organisation de l'escale	22				
Sûreté, incidents, Plan d'urgence	12				
Conférence : le chef d'escale	4				
Examen	2				

**Formation des Agents de Trafic, Agents Techniques d'Exploitation,
Agents d'Exploitation**

DIPLOME D'AGENT D'EXPLOITATION